Compatibilité climatique Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN)

Caractérisation

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel CPCN (ex prévoyance.ne) a un volume d'investissement total d'environ CHF 5,7 milliards et se classe environ au 45e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CPCN a l'obligation légale (article 50 de la LCPFPub du Canton de Neuchâtel) d'être attentive au développement durable.

Par conséquent, elle prend en considération, dans l'article 8 de son règlement sur les placements, «dans la mesure de ses possibilités, … les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance» (principes ESG).

La Caisse a concrétisé ses principes de l'investissement responsable. En séptembre 2021, elle s'avait dotée de Lignes directrices d'investissement responsable. Ainsi, à l'avenir, à performance et coûts équivalents, elle privilégiera des gestionnaires de placements qui intègrent des critères ESG dans leur processus d'investissement.

Pour compléter sa politique d'investissement responsable, la Caisse a décidé, comme la première caisse de pension classique de Suisse, d'intégrer officiellement le respect des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD). Elle a choisi de se concentrer sur la réalisation de 4 ODD4 pertinents :

- mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (objectif 13)
- travail décent et croissance économique (objectif 11)
- villes et communautés durables (objectif 8)
- égalité entre les sexes (objectif 5).

La CPCN exclut de son portefeuille les fabricants de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, tels que ceux figurant sur la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

Dans son rapport de gestion 2019, la CPCN avait informé que la plupart des gérants «appliquent des critères ESG» dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La Caisse avait fourni dans son nouveau Rapport de durabilité de septembre 2021 des informations transparentes sur les résultats. L'analyse ESG d'Ethos sur les actions et les obligations fin 2020 avait abouti à une note globale de B+.

Sur demande de l'Alliance Climatique, la CPCN avait informé sur ses progrès en cours d'une réunion en juin 2021. Comme le confirmait également le Rapport annuel 2020, elle avait annoncé la rédaction du rapport de durabilité. Dans son Rapport annuel 2021, la Caisse avait annoncé qu'elle publiera un rapport de durabilité à intervalle régulier.

Dans une communication de février 2023, la CPCN informait que l'administration de la CPCN a lancé un groupe de travail afin de sensibiliser et de mettre en œuvres les bonnes pratiques pour l'ensemble de la Caisse. Elle traitera le bilan carbone de son activité, mais également les sujets de mobilité, gestion des locaux, optimisation des déchets, du papier, gouvernance, action citoyenne, etc. Elle veut montrer l'exemple d'autant plus qu'elle demande à ses différents mandataires de répondre à ses exigences.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec ses Lignes directrices d'investissement responsable, portant sur la trajectoire de réduction des émissions de CO2e financées, la Caisse intègre les risques climatiques (voir ci-dessous).

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Décarbonisation

Avec ses nouvelles Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN a fait un pas en avant :

- Selon le Rapport de durabilité 2021, l'analyse climatique par Ethos (sur la base des données du CDP) a permis de constater que l'intensité en CO2 du portefeuille d'actions (Suisse, pays industriels et pays émergents) était déjà inférieure d'au moins 12 % à l'indice de référence du marché mondial MSCI World.
- Plus précisément, la CPCN veut réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles en valeurs mobilières (actions et obligations), selon les objectifs intermédiaires suivants : moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050.
- La Caisse avait concrétisé lors de la réunion sus-mentionnée de juin 2021 avec le représentant de l'Alliance Climatique qu'elle évalue actuellement la mise en œuvre d'indices ESG comme ligne directrice pour ses gestionnaires.
- La Caisse intègre par étapes les facteurs ESG à l'ensemble des actifs mobiliers, selon la méthodologie d'Ethos. Elle confronte les gérants avec les résultats issus de la méthodologie sélectionnée et favorise, à ratio de « rendement/risque » équivalent, l'application de critères ESG.
- Le nouveau Rapport de durabilité 2023 confirme que l'intensité CO2 des actions suisses et internationales a diminué de 24% entre 2020 et 2023, pratiquement en ligne avec les objectifs de réduction de la CPCN. Pourtant, l'intensité CO2e du portefeuille actions Emerging Markets à augmenté considérablement.

Décarbonisation et durabilité des placements en Private Equity

Selon le Rapport de durabilité 2023, pour Partners Group, gérant majoritaire de la CPCN pour ses placements en Private Equity à hauteur de environ 3% des actifs, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des sociétés. Partners Group privilégie ainsi des prises de participation dans des entreprises liées à la décarbonisation, la santé, la nutrition ou l'éducation. Durant la phase d'investissement, Partners Group oblige les entreprises en portefeuille à mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre et à mettre en place un objectif net zéro pour 2050 avec des paliers intermédiaires. Une première mesure de l'intensité CO2e avec un taux de couverture de 67% a abouti à la valeur très élevée de environ 400 kg/mio. CHF.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Engagement

En tant que membre des deux Ethos Engagement Pools, la CPCN participe à leur Active Ownership en matière d'ESG et de climat. Par le biais des pools Ethos, elle collabore en particulier à l'initiative globale d'investisseurs Climate Action 100+ et participe activement à d'autres activités positives en matière de durabilité de l'Investor Stewardship.

Important : lisez les exposés des motifs et les détails des engagements dans le sous-chapitre correspondant à l'engagement sur la fiche d'information de la CPEV, qui est également membre des Pools Ethos.

Exercice des droits de vote

Aucun droit de vote n'est actuellement exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger. Pourtant, selon les Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN s'engage à appliquer, par étapes, des critères ESG auprès des directions de fonds, dans le cadre de l'exercice des droits de vote internationaux.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La CPCN a déterminé son impact carbone à plusieurs reprises selon le Rapport annuel 2020 et l'a documenté dans ses rapports de durabilité (voir ci-dessus).

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPCN veut réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles en valeurs mobilières (actions et obligations), selon les objectifs intermédiaires suivants : moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050 (voir ci-dessus).

Dans la dite communication de février 2023, la CPCN informe qu'elle progresse auprès de ses gérants pour intensifier les démarches relatives aux implications ESG et

d'engagement actionnarial. A titre d'exemple, elle vient de sélectionner un investissement en private equity qui se concentrera sur des sociétés actives dans les domaines de la décarbonisation, de la santé et de l'éducation. Ce programme vise également à la réalisation de 7 objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) de façon mesurable.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

Caisse de pension :

- Basée sur sa politique d'investissement responsable, concrétisée dans les Lignes directrices d'investissement responsable, la CPCN dispose d'une stratégie de durabilité globale.
- Plan de réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille mobilier: moins 25 % d'ici 2025, moins 50 % d'ici 2030, neutralité carbone d'ici 2050.
- Entre 2020 et 2023, performance de décarbonisation mesurée en intensité CO2e sur les actions World et suisses de 24%.
- La CPCN exerce son influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Tendance 2020-2025 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec ses premières mesures de l'intensite CO2, avec son plan de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements jusqu'à la neutralité carbone, la CPCN est, en combinaison avec la participation à l'ETHOS Engagement Pool International, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Le plan de réduction progressive des émissions de CO2 financées par le portefeuille mobilier est relativement en accord avec les dispositions du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance; ce dernier stipule une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).

Activités politiques

Janvier 2018 : L' Interpellation Martine Docourt Ducommun (PS) «Investissements fossiles – qu'en est-il de prévoyance.ne?» déposée au Grand Conseil pose des questions concernant la participation de prévoyance.ne à l'étude climatique de l'OFEV.

Fevrier 2018 : Dans sa réponse, le représentant du gouvernement informe (p. 22) que prévoyance.ne à participé à cette étude et il laisse comprendre que le résultat indique que son portefeuille est proche à la moyenne. Par contre, il annonce que la publication du rapport n'est pas prévue, mais, sur demande, que celle-ci pourrait faire objet d'une discussion dans une prochaine rencontre entre la Commission Prévoyance – «qui permet au parlement de maintenir un lien privilégié avec prévoyance.ne» – et la direction de la Caisse.

Février 2019 : Le projet de loi du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi LCPFPub du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019 : Le projet de loi est traité dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.

Mai 2019 : Une motion populaire «Agissez pour des investissements durables et transparents !» signée par 334 citoyens est déposée au Grand Conseil demande un ensemble de mesures drastiques visant à interdire et décourager les investissements dans les énergies fossiles par toutes les institutions dépendant de l'État et à rediriger ces fonds vers des investissements durables. La CPCN est aussi ciblée. Deuxièmement, les citoyens demandent que des mesures soyent mises en place pour assurer la transparence des investissements, ceci afin de garantir un contrôle démocratique sur ces derniers.

Juin 2019 : sur proposition du gouvernement, le Grand Conseil accepte cette motion populaire à grande majorité.